

Compte rendu de la réunion du 10 février au CESE à 16h

Lieu : Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), 9 Place d'Iéna 75775 Paris cedex 16

Participants :

Pour le CESE, Direction de l'accueil des publics et du patrimoine immobilier (APPI)

Laurent PATIN, Directeur de l'APPI

Yves BOUVIER, Directeur adjoint de l'APPI

Béatrice HAINAUX Direction de l'accueil des publics et du patrimoine immobilier

Pour le Fonds Co-Construire¹

Annie ANDRÉ, Trésorière du Fonds

Pour la SHAP, Hubert DEMORY, Président et Guy FERRY, Vice-Président

Pour l'APSM-PharBal Patrick PALUS, Président et Marie-Claude CASTEX, Secrétaire générale

Objet de la réunion : Faire le point sur le projet de réinstallation de la lanterne du Dépôt des Phares.

Laurent PATIN accueille les représentants de la SHAP et de l'APSM. Un tour de table permet d'assurer les présentations des participants.

Hubert DEMORY en profite pour remettre à Laurent PATIN, les articles et plaquettes de la SHAP retraçant l'histoire de cette lanterne déposée en 1992, sous la surveillance attentionnée de Vincent Guigueno, par l'entreprise Sautière mandatée pour sa récupération sur l'ancien bâtiment du Dépôt des phares avant de le démolir. Il mentionne les nombreux échanges entre la SHAP (grâce à Alain Gibert, hélas victime, depuis deux ans, d'un grave accident) et le CESE. Il rappelle les nombreuses publications et les procès-verbaux de séances du comité de pilotage (CESE, SHAP, OPPIC², Musée de la Marine) dont la dernière réunion remonte au 15 octobre 2018. Bien évidemment, l'empêchement d'Alain Gibert et la pandémie ont considérablement limité les possibilités d'échanges d'où sa demande, de reprise de contact, adressée en juin 2021, au président du CESE afin de refaire un point du devenir de la lanterne du Trocadéro.

Laurent PATIN rappelle que ce dossier a été traité par son prédécesseur. Toute l'équipe APPI ayant été renouvelée, excepté Yves Bouvier, depuis 2019 et lui-même n'ayant pas eu à connaître le détail de l'affaire, il a dû faire ressortir le dossier dont le dernier document remonte à la production d'un avant-projet détaillé définitif (APD) en janvier 2019. A cette date, le cabinet d'architecte a été libéré de sa mission de maître d'oeuvre.

Patrick PALUS mentionne au nom de l'APSM-PharBal l'intérêt de l'association pour une réinstallation de la lanterne qu'il a connue quand il allait, dans les années 75-82, aux réunions de la direction du service des phares et balises et de l'association internationale de signalisation maritime (AISM/AILA), installées dans le bâtiment du Dépôt des phares. Il rappelle que ce bâtiment, ouvert en 1869, avait été construit par l'architecte François Léonce Raynaud, professeur d'architecture à l'École polytechnique, devenu directeur des phares (il avait aussi construit la première gare du Nord, inaugurée le 14 juin 1846, rapidement jugée trop petite, dont la façade avait été démontée en 1860 puis réinstallée à la gare de Lille-Flandres).

L'immeuble avait été doté d'un phare pour faire des essais et des tests de matériels.

Lorsqu'il est apparu qu'Alain Gibert, ancien collègue de Patrick PALUS au CGEDD, ne pourrait plus suivre le dossier de réinstallation pour la SHAP, l'APSM-PharBal s'est engagée auprès de la SHAP pour l'aider à faire avancer un projet que les deux associations ont à cœur de faire aboutir.

Laurent PATIN explique que le CESE n'a pas abandonné la lanterne : Il y a eu, en 2019, un avant-projet très détaillé, sur le plan architectural et économique, avec une estimation que l'on peut actualiser à 600 000 €. Des études de sol ont été faites, car le site est soumis au risque des carrières souterraines, mais la CESE a pris la décision de ne pas aller au-delà. Ce projet, qui était soutenu par l'ancien président du CESE, Jean-Paul DELEVOYE, ne figure donc plus dans les priorités du conseil. De ce fait, la Direction de l'Accueil des

1

Le [FONDS CO-CONSTRUIRE](#) est une fondation, créée le 12 novembre 2021 (SIREN 891116782). Domiciliée au CESE, [9 PL D IENA 75116 PARIS](#), elle est spécialisée dans le secteur d'activité des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

2

Publics et du Patrimoine Immobilier du CESE ne peut s'engager actuellement dans le projet de réinstallation de la lanterne : elle ne dispose ni des finances nécessaires, ni de la possibilité d'y affecter une équipe projet. Hubert DEMORY rappelle que le conseil municipal de la Ville de Paris avait, dès novembre 2013, pris des décisions favorables à la réinstallation de cette lanterne au Trocadéro. La ville de Paris était alors prête à participer financièrement à condition de devenir propriétaire de la lanterne. Le CESE s'était refusé à lui céder la lanterne, estimant que la troisième assemblée de la République se devait de respecter les engagements pris au titre de l'obligation qui lui était faite, au permis de démolir, d'avoir à réinstaller la lanterne dans le cadre de son projet de construction. La Ville de Paris s'était alors retirée du projet en septembre 2016.

Aujourd'hui, le CESE doit faire face au financement de plusieurs projets immobiliers prioritaires très onéreux. La réfection de l'étanchéité de la salle hypostyle, pour un coût d'environ 2M€, dans le contexte d'une étude d'accessibilité de la terrasse au public. Il y a aussi le projet de restauration du mobilier Paulin .

Annie ANDRÉ mentionne que le CESE en est à rechercher des financements externes, notamment par le biais du Fonds CO-Construire et de la Fondation de France. Pour le projet de la lanterne, la fondation du Patrimoine pourrait peut-être financer à hauteur de 350 000 €. Un projet, validé par le président du CESE, pourrait être soumis à la Fondation de France.

Laurent PATIN s'interroge : « et pourquoi ne pas retourner vers la Mairie de Paris ? ». Il lui est répondu qu'au vu du dossier, il semble peu probable de faire un tel retour en arrière.

Patrick PALUS rappelle que cette lanterne, malheureusement non classée Monument historique (MH) actuellement pourrait le devenir car elle est un objet patrimonial important pour l'histoire du XVI^e arrondissement qui ne devrait pas être abandonné sans entretien dans un lieu inadéquat. Il ne voit pas d'inconvénient à ce que le projet puisse bénéficier d'une aide financière extérieure au CESE (Fondations, Ville de Paris, Ministère des Affaires maritimes, Ministère de la Culture, etc.), mais il faut avant tout que le CESE trouve les moyens de respecter ses obligations légales.

En particulier, il demande si le fait de trouver une fonction autre que décorative, à cette lanterne ne serait pas de nature à faciliter les décisions en garantissant une forme d'amortissement des frais d'établissement et d'entretien. Le contexte de l'abandon du projet de Centre national des Phares à Brest serait de nature à créer un point d'information³ au touriste de passage à Paris qui n'entre pas forcément au CESE, marquant un lieu historique pour tous les phares du monde.

Par ailleurs, il signale que l'année 2022 correspond au « bicentenaire de l'invention de la lentille à échelons » et que l'APSM-PharBal compte bien célébrer cela en organisant une conférence à l'été. Marie-Claude CASTEX qui est en charge d'en préparer le programme, précise qu'il y sera largement évoqué les apports de l'invention pour l'éclairage des côtes, pour la suprématie mondiale de la technologie française implantée alors dans le XVI^e arrondissement, mais aussi son actualité dans des applications nouvelles, en optique et astronomie.

Laurent PATIN, réitère le fait que, sans priorité décidée au sommet du CESE, il ne peut rien entreprendre. Il conviendrait donc que la SHAP et l'APSM-PharBal trouvent le moyen de faire valider à nouveau ce projet par le président du CESE. Il signale que, le CESE devant changer de secrétaire général au 1^{er} avril, il serait judicieux d'attendre la nomination du nouveau titulaire pour entreprendre la démarche.

Laurent PATIN termine la réunion en promettant de communiquer aux deux associations le fichier de l'avant-projet détaillé définitif de 2019. Il confirme que les contacts avec le CESE seront poursuivis (après le mois d'avril).

La réunion se termine à 17h30.

Hubert DEMORY

Patrick PALUS